



# La fiche

Janvier 2014

Élections CCM  
Décembre 2014

1<sup>er</sup> degré

Enseignants

## Mouvement de l'emploi

Demande de mutation interdiocésaine avant le 25 janvier 2014.

### ISAE

La 2<sup>nde</sup> partie de cette indemnité (200 €) sera versée en juin 2014.

Pour beaucoup de suppléants, versement unique en juin en fonction des périodes travaillées.

## Frais de restauration pris en charge par l'employeur pour le salarié :

- ♦ participant à la préparation, la confection, le service des repas ou la plonge, prenant le repas au service de restauration de l'école et qui travaille au moment où il est servi ;
- ♦ appelé à prendre son repas avec les élèves pour des motifs liés à l'organisation du travail et dans le cadre de sa mission éducative.

Salariés  
des établissements

Le SPELC vous adresse  
ses meilleurs vœux  
pour 2014.

